

en général mieux surmonté la crise de la dette que les pays en développement d'autres régions. En Europe de l'Est, on prévoit que la dette de la Pologne continuera de causer un problème.

Depuis les réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale, tenues à Séoul en octobre 1985, les pays industrialisés ont concentré leur attention sur les suites à donner aux propositions américaines (le Plan Baker) en vue d'établir un processus de gestion de la dette davantage axé sur la croissance. Afin d'appuyer les efforts d'ajustement structurel des pays débiteurs, les États-Unis ont notamment proposé que les banques commerciales et les institutions multilatérales augmentent le nombre de prêts qui leur sont accordés. Le Canada a appuyé ces propositions au cours de réunions ultérieures.

Depuis lors, le Fonds fiduciaire du FMI a commencé à prêter aux pays débiteurs les plus pauvres une plus grande partie de ses rentrées de capitaux; le FMI a approuvé l'ouverture d'un compte spécial à cette fin. La Banque mondiale étudie actuellement des moyens d'augmenter ces fonds. En outre, des discussions ont permis d'améliorer concrètement la coopération entre le FMI et la Banque mondiale. Par contre, les discussions sur les propositions américaines concernant les principaux débiteurs ont moins progressé. La Banque mondiale a adopté des mesures en vue d'augmenter ses prêts. Bien que les banques commerciales, y compris les banques canadiennes, aient favorablement accueilli les propositions américaines, elles souhaitent obtenir l'assurance que les gouvernements créanciers augmenteront leur financement. Néanmoins, tandis que s'amorçaient les préparatifs des réunions économiques internationales de 1986 (réunion ministérielle de l'OCDE, réunions du Comité intérimaire du FMI et du Comité du développement de la BIRD, Sommet économique de Tokyo), le contexte semblait favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette davantage orientée vers la croissance.

Le Canada a continué de participer aux négociations officielles du Club de Paris (groupe informel de créanciers publics) sur le rééchelonnement de la dette. En 1985, le Club de Paris a conclu 22 accords de rééchelonnement d'une valeur supérieure à 19 milliards de dollars US.

Au cours de l'année, l'attention s'est portée davantage sur le système monétaire international en raison d'inquiétudes concernant les effets des fluctuations constantes du taux de change. Le Groupe des Dix et le Groupe des Vingt-quatre, qui représentent respectivement les pays industrialisés et les pays en développement, ont présenté, sur le fonctionnement du système monétaire international, des rapports dont le Comité intérimaire du FMI devrait discuter en avril 1986. Les pays industrialisés ont convenu que le système des taux de change flottants devait être maintenu. Le rapport du Groupe des Dix, appuyé par le Canada et les autres membres du Groupe des Sept, demande au FMI d'être plus attentif aux répercussions internationales des politiques nationales destinées à réduire les fluctuations des taux de change. La plupart s'entendaient sur la nécessité d'une coopération accrue et d'une meilleure coordination des politiques entre les pays les plus importants. Cette question devait être examinée plus en profondeur au Sommet économique tenu à Tokyo, en mai 1986.

La *Loi sur l'investissement Canada*, adoptée en juillet 1985, et le remplacement ultérieur de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE) par Investissement Canada

ont marqué un changement fondamental dans la politique canadienne concernant les investissements étrangers directs. Les mesures de libéralisation contenues dans la Loi ont été bien accueillies par tous les pays. En outre, des politiques précises concernant les investisseurs étrangers ont également été introduites pour les secteurs du pétrole, du gaz et de l'édition de livres. L'application de ces mesures a constitué l'une des plus importantes initiatives gouvernementales pendant cet exercice financier et a fortement contribué à la réalisation du programme de reprise économique, tout en protégeant certains secteurs fragiles.

En juillet 1985, le Canada a été le dernier pays de l'OCDE à adhérer au Code de l'OCDE sur la libéralisation des mouvements de capitaux, qui a pour objectif la libéralisation progressive des flux financiers entre les pays; les dispositions qu'il contient ont donc des répercussions directes sur les questions d'investissement. En adhérant à ce code, le Canada est devenu un membre actif du Comité des mouvements de capitaux et des transactions invisibles (CMIT), qui gère le Code de libéralisation des mouvements de capitaux et le Code de libéralisation des opérations invisibles courantes.

Le Canada a joué un rôle actif dans le Comité pour les investissements internationaux et les entreprises multinationales de l'OCDE (CIIME). Ce comité a surtout veillé à ce que ses membres ne s'écartent pas des dispositions non discriminatoires à l'égard des sociétés étrangères et à ce que, conformément à l'engagement de 1984, les juridictions nationales évitent d'imposer des exigences contradictoires aux sociétés multinationales.

Aux Nations Unies, deux séances de négociation spéciales ont eu lieu pendant la période considérée, en vue d'élaborer un Code de conduite des sociétés transnationales. Le Canada est toujours d'avis qu'un code équilibré et facultatif contribuerait à créer un contexte plus favorable à l'investissement international et que ce contexte profiterait, en retour, aux pays en développement. Malheureusement, malgré les efforts déployés par de nombreux pays, dont le Canada, pour en arriver à un compromis acceptable sur les questions en suspens, on n'est pas encore parvenu à réaliser un accord définitif.

Pendant l'année, les questions liées à la propriété intellectuelle ont occupé une place croissante dans l'ordre du jour économique international. Le Canada a joué un rôle actif au cours de la réunion des organes délibérants de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), tenue en septembre 1985. L'OMPI tenait d'autres réunions importantes en novembre 1985, sur les circuits intégrés, et, en décembre 1985, sur l'enregistrement international des marques de commerce.

Au pays, le gouvernement a étudié la nécessité de modifier les politiques canadiennes qui posaient des problèmes importants pour nos relations avec nos principaux partenaires commerciaux. Le gouvernement n'a pas pris de décision définitive quant à des changements éventuels concernant l'obtention obligatoire de licences pour les produits pharmaceutiques en vertu de la *Loi sur les brevets*. Il a également étudié les modifications à apporter à la *Loi sur les droits d'auteur*. En octobre 1985, un comité parlementaire a déposé son rapport sur l'examen des droits d'auteur, intitulé *Charte des droits des créateurs et des créatrices*. Le gouvernement a entériné la plupart des propositions contenues dans ce rapport en février 1986 et a déclaré qu'il présenterait des modifications à la Loi plus tard au cours de l'année.